



Vidéaste mariage

Par Maxime33

Bonjour,

Je viens de tomber sur votre forum en lisant deux, trois sujets qui m'intéresse.

Je suis également dans le flou sur les suites à donner concernant le vidéaste de mon mariage.

J'ai signé un contrat avec lui au mois d'avril 2022, je me suis marié par la suite en septembre 2022, tout s'est bien passé avec lui, le contact était bon.

Etant le dernier mariage de la saison pour lui il m'informe que la vidéo prendra plus de temps, je ne m'inquiète pas étant submergé par le travail.

Dans son contrat il est stipulé un délai de livraison de 3 mois.

Je le relance passé un délai de 6 mois, il m'explique être gravement malade et qu'il fera son travail dès que possible.

Depuis je le relance à intervalle de deux mois sans réponses de sa part, j'ai pourtant intégralement payé sa prestation.

Le suivant sur les réseaux sociaux, je vois bien qu'il est toujours " vivant " malgré ses problèmes.

Que dois-je faire selon vous ?

Cordialement.

Maxime